

1. Programme 087 : assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie

1.1. Présentation du programme

1.1.1. Description du programme

Le programme 087 « Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie » s'intéresse au volet qualitatif de l'environnement. Son objectif stratégique est de « Promouvoir un environnement sain pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations ».

Le programme se décline en 07 actions :

- **Action 08701** : Évaluations et inspections environnementales. Son objectif est de systématiser en rendant obligatoire l'évaluation environnementale des projets, plans, politiques et programmes et en renforçant le suivi des plans de gestion environnementale et sociale des projets de développement ;
- **Action 08702** : Lutte contre les pollutions et nuisances. Son objectif est d'assainir le cadre de vie à travers un renforcement du contrôle en matière de pollution et nuisances ;
- **Action 08703** : Radioprotection et sûreté radiologique. Son objectif est de réduire les risques liés aux rayonnements ionisants et non ionisants par le renforcement de l'encadrement et l'inspection des installations émettant des rayonnements ionisants et non ionisants ;
- **Action 08704** : Sécurité radiologique et nucléaire. Son objectif est de protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les menaces radiologiques et nucléaires.
- **Action 08705** : Aménagements paysagers et écologie urbaine. Son objectif est d'améliorer le cadre de vie des populations dans les communes par l'aménagement des espaces verts et des plantations d'alignement.
- **Action 08706** : Éducation environnementale. Son objectif est de promouvoir l'écocitoyenneté à travers l'appui à la mise en place et la dynamisation des cellules environnementales et des clubs écologiques.
- **Action 08707** : Promotion du traitement et du recyclage des déchets solides. Son objectif est de réduire les impacts négatifs des déchets solides sur l'environnement tout en promouvant les emplois verts.

A cet effet, il contribue à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan d'actions de la transition (PAT) notamment :

- l'objectif stratégique (OS1.1) : renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent du pilier 2 « répondre à la crise humanitaire » ;
- l'objectif stratégique (OS 3.6) « améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable à l'assainissement et au service énergétique de qualité » du pilier 3 « refonder l'Etat et améliorer la gouvernance ».

Les priorités du programme pour la période 2023 – 2025 sont les suivantes :

- Suivre la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- Poursuivre la réalisation des inspections des Etablissements Classés pour la Protection de l'Environnement (EPCE) ;
- Délivrer 600 autorisations d'importation des équipements émettant des rayonnements ionisants et non ionisants ;
- Inspecter 130 installations émettant des rayonnements ionisants et non ionisants ;
- Poursuivre l'élaboration des textes pour règlementer la gestion de l'Environnement ;
- Rendre opérationnelles les cellules environnementales et les clubs écologiques ;
- Elaborer les rapports sur la qualité de l'environnement ;
- Poursuivre la mise en œuvre des conventions (Bâle, Rotterdam, Stockholm, Minamata, Vienne)
- Rendre fonctionnels les centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques
- Opérationnaliser la police environnementale ;

- opérationnaliser le comité de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières ;
- adopter la loi portant interdiction totale d'importation, de commercialisation, de production et de distribution des sachet et emballages plastique non biodégradable ;
- Renforcer la réglementation de l'usage des produits chimiques et des substances dangereuses.

Les reformes et instruments entrepris par le programme pour améliorer la performance sont :

- l'adoption et la mise en œuvre de la loi portant interdiction totale des emballages et sachets plastiques au Burkina Faso ;
- l'opérationnalisation de la police environnementale.

Les structures intervenant dans la mise en œuvre de ce programme sont :

Tableau n°5.i: Structures, projets, opérateurs, ONG et intervenants dans la mise en œuvre du programme

Directio ns	Unités de Gestion de Projets	Opérateurs étatiques	Opérateurs non étatiques
PROGRAMME 087 : Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie			
1. DGPE 2.ARSN 3.DREEV CC 4.DPEEV CC	1. Cinq unités industrielles 2. PRCU-BF	1.Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) 2.Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE)	1. Fondation April pour l'Environnement (FAE) 2. Association Jeunesse Sans Frontière Burkina (AJSFB) 3. Association Burkinabè pour le Recyclage des Déchets Plastiques et de Promotion de la Femme (ABRDP/PF) 4. Unité de Récupération et de Recyclage du Faso (URRF) 5. Association Jeunesse Unie pour l'Environnement (AJUPE) 6.Association Faso Enviprotek (AFEP) 7.Association Ville Propre, 8.Association Professionnelle des Entrepreneurs Aménagistes Paysagers (A.P.E.A.P) 9.GRAFREH 10.UNION YANTA 11.Green Cross Burkina 12.Green Africa 13.Association Burkinabè pour la Promotion des Emplois Verts 14.Association Professionnelle des Environnementalistes de l'Etat (AP2E).

1.1.2. Analyse diagnostique du programme

1.1.2.1. Contraintes

Les principales contraintes qui entravent la mise en œuvre du programme sont entre autres :

- La persistance de pratiques peu favorables à l'assainissement du cadre de vie ;
- L'émergence de risques technologiques et environnementaux exacerbées par les changements climatiques ;
- L'insuffisance des moyens matériels, logistiques et financiers pour la mise en œuvre du programme ;
- L'insuffisance et l'inadaptation des textes législatifs et règlementaires en matière de prévention des risques environnementaux et de réduction des pollutions et nuisances ;
- L'insuffisance de renforcements de capacités techniques pour les personnels ;
- L'insécurité dans certaines zones.

1.1.2.2. Défis

Les défis du programme sont :

- réduire les pollutions et nuisances ;
- prévenir les risques technologiques et environnementaux ;
- renforcer la sûreté radiologique et nucléaire ainsi que la sécurité radiologique ;
- optimiser de la gestion des déchets solides ;
- promouvoir de l'éducation environnementale et de l'écologie urbaine.

Pour relever ces défis, le renforcement des capacités des structures impliquées dans le programme en moyens humains, matériels et financiers s'avère nécessaire.

1.1.3. La situation d'exécution du programme

La mise en œuvre des actions du programme a permis d'enregistrer les résultats suivants :

- l'amélioration du pourcentage des communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides de 23,14 en 2018 à 29,04 en 2021 ;
- l'accroissement de la superficie des espaces verts reboisés dans les communes urbaines de 187,37ha en 2019 à 231,75ha en 2021 ;
- l'augmentation de la longueur de plantations d'alignement réalisées dans les communes urbaines de 580,82 km en 2019 à 1040,61km en 2021 pour une prévision de 150 par an ;
- l'opérationnalisation de 4 centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques ;
- la relecture de la stratégie nationale en matière d'aménagement paysager ;
- l'élaboration de 4 schémas simplifiés de gestion des déchets solides dans les communes ;
- l'élaboration du rapport sur la qualité de l'environnement.

1.1.4. Les principaux indicateurs du programme

La mise en œuvre du programme 087 s'appuie sur un ensemble d'indicateurs de performance comportant des valeurs de référence, des cibles annuelles à atteindre et les structures responsables. Les cibles sont souvent cumulatives.

Tableau n°6 : Principaux indicateurs du programme 087

Programme 087 : Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie								
Objectifs	Indicateurs	Référence		2022	Valeurs cibles			Responsables
		Unité	2021		2023	2024	2025	
Objectif stratégique : Promouvoir un environnement sain pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations	Indicateur 1 : Proportion de la population satisfaite de la qualité du cadre de vie dans les trois (03) plus grandes villes du Burkina Faso	%	12,70 (2020)		12,9			DGPE Indicateur
Action 087 01 : Evaluation et inspection environnementales								
Objectif Opérationnel 1 : Systématiser en rendant obligatoire l'évaluation environnementale des projets, plans, politiques et programmes et en renforçant le suivi des plans de gestion environnementale et sociale des projets de développement	Indicateur 1 : Taux moyen de mise en œuvre des PGES suivis	%	16	40	43	45	45	ANEVE
	Indicateur 2 : Proportion d'établissements classés inspectés	Nombre	36,60	30	35	40	45	ANEVE
Action 087 02 : Lutte contre les pollutions et nuisances								
Objectif Opérationnel 2 : Assainir le cadre de vie	Indicateur 1 : Proportion des communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides	%	29,4	28,57	31,61	32,65	34,69	DGPE
Action 087 03 : Radioprotection et sûreté radiologique								
Objectif Opérationnel 3 : réduire les risques liés aux rayonnements ionisants et non ionisants	Indicateur 1 : Nombre d'autorisations délivrées	Nombre	145	125	125	130	135	ARSN
	Indicateur 2 : Nombre d'installations inspectées	Nombre	48	50	50	60	60	ARSN
Action 087 04 : Sûreté radiologique et nucléaire								
Objectif Opérationnel 4 : protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les menaces radiologiques et nucléaires	Indicateur 1 : Nombre d'agents de FDS sensibilisés sur la sécurité radiologique et nucléaire	Nombre	2305	1 000	1 300	1 600	1600	ARSN
	Indicateur 2 : Nombre d'agents des forces de sécurité et de défense formés sur la sécurité radiologique et nucléaire	Nombre	35	50	50	60	60	ARSN
Action 087 05 : Aménagements paysagers et écologie urbaine								
Objectif Opérationnel 5 : Améliorer le cadre de vie des populations dans les communes	Indicateur 1 : Linéaire annuelle de plantations	Km	231,75	150	150	150	150	DGPE
	Indicateur 2 : Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines	Ha	238,2	230	265	280	295	DGPE
Action 087 06 : Education environnementale								
Objectif Opérationnel 6 : promouvoir l'écocitoyenneté	Indicateur 1 : Nombre de cellules environnementales fonctionnelles	Nombre	39	20	20	25	30	DGPE
Action 087 07 : Promotion du traitement et du recyclage des déchets solides								

Objectif Opérationnel 7 : réduire les impacts négatifs des déchets solides sur l'environnement tout en promouvant les emplois verts	Indicateur 2 : Nombre cumulé de centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques fonctionnels	Nombre	4	06	06	06	06	DGPE
Résultats majeurs (maximum 05) du programme attendu en 2023								
Résultat majeurs	Indicateurs d'extrants						Cible 2023	
Antennes régionales de l'ANEVE mise en place	Nombre d'antennes régionales de l'ANEVE mise en place						1	
Plantations d'alignements réalisées	Linéaire de plantations d'alignements réalisées						150 Km	
Cellule environnementale et club écologique créées	Nombre Cellule environnementale et club écologique créées						22	
Produits chimiques importés sous avis technique	Quantité de produits chimiques importée sous avis technique						400 000 Tonnes	
Schéma simplifié de gestion de déchets solides élaborés	Nombre Schéma simplifié de gestion de déchets solides élaborés						1	

Tableau 7 : Matrice du cadre logique du programme 087

Nom de l'indicateur	Définition (formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation si possible	Source de vérification	Risques	Structure responsable
Objectif stratégique : Promouvoir un environnement sain et d'emplois verts décents						
Indicateur 1 : Proportion de la population satisfaite de la qualité du cadre de vie dans les trois (03) plus grandes villes du Burkina Faso	<p>Nps : nombre de personnes satisfaites de la qualité du cadre de vie dans les trois (03) plus grandes villes du Burkina Faso</p> <p>Nptr : population totale des trois (03) plus grandes villes du Burkina Faso</p> <p>Pps : proportion de la population satisfaite de la qualité du cadre de vie dans les trois (03) plus grandes villes du Burkina Faso</p> $Pps = \left(\frac{Nps}{Nptr} \right) \times 100$	Trois ans	Régional	Rapports d'enquête (DGPE)	Non adhésion des autres acteurs du secteur	DGPE
Objectif Opérationnel 1 : Systématiser en rendant obligatoire l'évaluation environnementale stratégique des politiques, plans et programmes nationaux et en renforçant le suivi des plans de gestion environnementale et sociale des projets de développement						
Indicateur 1 : Taux moyen de mise en œuvre des PGES suivis	Il correspond à la moyenne arithmétique simple des taux de mise en œuvre des différents PGES qui ont fait l'objet de suivi au cours de l'année.	Annuelle	National	Rapports d'activités du ANEVE	Non adhésion des promoteurs	ANEVE
Indicateur 2 : Proportion d'établissements classés inspectés	Correspond au ratio du nombre des établissements inspectés au cours de l'année considérée au nombre total d'établissements classés, tel que communiqué par le ministère en charge de l'industrie, pour la même année.	Annuelle	National	Rapports d'activités du ANEVE	Non adhésion des promoteurs	ANEVE
Objectif Opérationnel 2 : Assainir le cadre de vie						
Indicateur 1 : Pourcentage des communes urbaines dotées d'une unité opérationnelle pour le traitement	<p>Nc : nombre de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides municipaux</p> <p>NtC : nombre total de communes urbaines</p> <p>Pr : proportion de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides municipaux</p> $Pr = \left(\frac{Nc}{NtC} \right) \times 100$	Annuelle	Communal	Rapports d'activités DGPE Rapports d'activités des communes	Non adhésion des communes urbaines	ANEVE
Objectif Opérationnel 3 : Réduire les risques liés aux rayonnements ionisants et non ionisants						
Indicateur 1 : Nombre d'autorisations délivrées	Somme totale d'autorisations délivrées	Annuelle	National	Rapports d'activités de l'ARSN	Non adhésion des communes et des populations	ARSN
Indicateur 2 : Nombre d'installations inspectées	Somme totale des inspections réalisées en une année	Annuelle	National	Rapports d'activités de l'ARSN	Manques d'équipements et compétences	ARSN
Objectif Opérationnel 4 : Protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les menaces radiologiques et nucléaires						

Indicateur 1 : Nombre de Forces de défense et de sécurité sensibilisés sur la sécurité radiologique et nucléaire	Nombre total d'agents de sécurité et de défense sensibilisés sur la sécurité radiologique et nucléaire en une année	Annuelle	National	Rapports d'activités de l'ARSN	Indisponibilité des acteurs	ARSN
Indicateur 2 : Nombre d'agents des Forces de défense et de sécurité formés sur la sécurité radiologique et nucléaire	Nombre total d'agents de sécurité et de défense sensibilisés sur la sécurité radiologique et nucléaire en une année	Annuelle	National	Rapports d'activités de l'ARSN	Indisponibilité des acteurs	ARSN
Objectif Opérationnel 5 : Améliorer le cadre de vie des populations dans les communes urbaines						
Indicateur 1 : Linéaire annuelle de plantations	Somme des longueurs de plantations d'alignement réalisées sur l'année	Annuelle	Communal	Rapports d'activités de la DGPE	Non adhésion des acteurs	DGEP
Indicateur 2 : Superficie cumulée des espaces verts reboisés dans les communes urbaines	Somme des superficies d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines	Annuelle	Communal	Rapports d'activités de la DGPE	Non adhésion des acteurs	DGEP
Objectif Opérationnel 6 : Promouvoir l'écocitoyenneté à travers l'éducation environnementale						
Indicateur 1 : Nombre de cellules environnementales fonctionnelles	Nombre total de cellules environnementales fonctionnelles	Annuelle	National	Rapports d'activités de la DGPE	Non adhésion des acteurs	DGEP
Objectif Opérationnel 7 : Réduire les impacts négatifs des déchets solides sur l'environnement tout en promouvant les emplois verts						
Indicateur 1 : Nombre cumulé de centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques fonctionnels	Nombre cumulé de centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques fonctionnels	Annuelle	National	Rapports d'activités de la DGPE	Non maîtrise de la technologie Faible capacité des centres de traitement et de valorisation	DGEP